

DÉPARTEMENT  
DU VAL D'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
L'ISLE-ADAM**VILLE DE L'ISLE-ADAM****Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal****Séance du : Vendredi 5 juillet 2024****CONVOCATION**Date : 28 juin 2024  
Affichée le : 28 juin 2024

## Nombre de conseillers :

En exercice : 33  
Présents : 26  
Votants : 32  
Pouvoirs : 6  
Absent : 1**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**Affichée et mise en ligne le :  
12 juillet 2024**DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi cinq juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Sébastien PONIATOWSKI, Maire de L'Isle-Adam.

**Etaient présents :** Mme Julita SALBERT – M. Michel VRAY – Mme Claudine MORVAN LE BREC'H – M. Joël MOREAU – Mme Agnès TELLIER – M. Bruno DION – Mme Aurélie PROCOPPE – M. Morgan TOUBOUL – M. Jean-Dominique GILLIS – M. Alphonse PAGNON – Mme Sylvie BRIÈRE – Mme Carole BOULANGER – Mme Annie PARAGE – Mme Nathalie GEORGE-GOURET – M. François RAMPON - Mme Virginie GRANTE – M. Loïc LEBALLEUR – Mme Cécile PIGNOL – M. Michel GINOUX – Mme Danièle DEBOUT-LEBLANC – M. Rodolphe MIET – Mme Sophie GUILHAUME – M. Julien DOLFI – Mme Carine PELEGRIN – Mme Claudine MULLER.**Absents représentés**M. Gérard BRUNEL ..... Pouvoir à M. Joël MOREAU  
M. François DELAIS ..... Pouvoir à Mme Julita SALBERT  
M. Thierry MALHERBE..... Pouvoir à Rodolphe MIET  
Mme Gaëlle DEMARS ..... Pouvoir à Mme Sophie GUILHAUME  
Mme Sophie ALEXANDRE-CARBON ..... Pouvoir à Mme Claudine MORVAN LE BREC'H  
M. Edwin LEGRIS ..... Pouvoir à Mme Carine PELEGRIN**Absent**

Mme Armelle CHAPALAIN

**Secrétaire de séance :** Mme Julita SALBERT

Délibération : n° 2024-07-13

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION AVEC MADAME A., LA CCVO3F ET LA VILLE DE L'ISLE-ADAM POUR LA POSE D'UNE CAMÉRA DE VIDÉOPROTECTION SUR LA FAÇADE D'UN IMMEUBLE PRIVÉ SIS 2 GRANDE RUE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le schéma d'implantation de la vidéoprotection, dénommé phase 2, piloté par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F), préconise l'installation d'une caméra de type « Dôme 360 » sur une intersection stratégique de la commune.

Considérant que le positionnement de cette caméra, pour qu'il soit pertinent et parfaitement opérationnel, nécessite une installation fixe sur un bâtiment privé, situé 2 Grande Rue, appartenant à Madame A.

Considérant qu'afin de pouvoir apposer cette caméra sur le domaine privé d'un tiers, une convention précisant les moyens techniques et matériels, ainsi que la prise en charge intégrale des coûts de fonctionnement, par la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts (CCVO3F) et la ville de L'Isle-Adam doit être réalisée.

Considérant que la convention proposée est d'une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, pour une durée identique, sauf dénonciation.

Considérant qu'il est aujourd'hui envisagé de conclure cette convention annexée au présent rapport.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la conclusion d'une convention entre Madame A., la CCVO3F et la Ville de L'Isle-Adam pour la pose d'une caméra de vidéoprotection sur la façade d'un immeuble privé.
- **autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.


Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Sébastien PONIATOWSKI

Le secrétaire de séance



Julita SALBERT